

Transports scolaires, Aléop, c'est parti pour les inscriptions 2019-2020

📍 Transports scolaires
📅 publié le 14-05-2019



Inscriptions 100% en ligne, nouveau titre de transport, modalités de paiement... Les inscriptions et réinscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2019-2020 s'ouvrent le 13 mai avec de nombreuses nouveautés.

Inscriptions et réinscriptions 100% sur Internet

Plus de papier?! Les inscriptions et réinscriptions se feront uniquement par Internet via aleop.paysdelaloire.fr. **Elles sont ouvertes du 13 mai au 15 juillet 2019.** Vous aurez accès à votre espace Famille et pourrez suivre les inscriptions de tous vos enfants qu'ils prennent le car ou le train pour se rendre jusqu'à leur établissement scolaire.

Attention, au-delà de cette date du 15 juillet, les inscriptions restent possibles sous réserve de places disponibles. Pour les réinscriptions hors délais non justifiées, une pénalité de 20 € par enfant sera appliquée.

Attention, vous devez obligatoirement créer un nouveau compte (pas de reconduction possible la première année) et vous munir d'une photo d'identité numérisée de votre enfant.

Dates des permanences du 17 juin au 5 juillet 2019 :

- Lundi matin (9h - 12h30) : siège de Clisson (15 rue des Malifestes) **sauf les lundi 17 et 24 juin**
- Mercredi matin (9h - 12h30) : antenne de La Haye-Fouassière (1 rue du Fief de l'Isle)
- Vendredi après-midi (14h - 17h) : antenne de La Haye-Fouassière (1 rue du Fief de l'Isle)

Les transports scolaires dès la petite section

Désormais, les enfants qui auront 3 ans à la fin de l'année 2019 peuvent être inscrits dès le mois de septembre. Auparavant, seuls les enfants ayant 3 ans révolus au moment de l'inscription pouvaient prendre le car. À noter, les enfants de moins de 8 ans (CE2 inclus) doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte ou d'un élève de plus de 11 ans à la montée et à la descente du car.

Un nouveau titre de transport connecté

Parmi les nouveautés 2019, la mise en place d'une nouvelle carte de transports scolaires magnétique et connectée. Chaque élève devra scanner sa carte à chaque montée dans les cars qui seront progressivement équipés cette année. Cette carte sera valable tout au long de la scolarité de l'élève et rechargée automatiquement chaque année lors de l'inscription en ligne. Ces nouvelles cartes de transports seront envoyées à votre domicile durant l'été.

Tarifs et modes de paiement

Les tarifs des transports scolaires sont votés par les élus de Clisson Sèvre et Maine Agglo et consultable sur transports.clissonsevremaine.fr. Du côté des paiements, vous avez la possibilité de payer en trois fois sans frais par prélèvement automatique, chèque ou espèces. Vous pourrez également payer comptant à l'inscription de vos enfants en ligne. Les règlements par chèque devront être envoyés à l'adresse suivante : STRV44, Région des Pays de la Loire, 1 rue de la Loire, 44966 NANTES CEDEX 9

Le service Transports et Mobilité reste à votre disposition pour toute information concernant les transports scolaires au 02 40 54 54 66. Retrouvez toutes les informations, actualités, fiches horaires des transports scolaires de l'Agglo sur : transports.clissonsevremaine.fr

Actualités en relation

- 28/02/2019 Transport Pays de La Loire, nouvelle marque !

Liens associés

- Transports scolaires : les inscriptions pour la rentrée 2019-2020

CLISSON, SÈVRE & MAINE  15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne



www.clissonsevremaine.fr